



L'appréciation des risques: le cœur du système MSST

Christine Michel / Philippe Carlen,
Commission spécialisée 22 MSST



Programme

- Détermination des dangers : le cœur du système. Pourquoi?
- Détermination des dangers : le cœur du système. À quelles conditions?
- Objectif et résultat de la détermination des dangers
- Conseils à destination des organismes responsables pour la mise en œuvre dans les entreprises



Le cœur du système: pourquoi?

Si l'employeur ne procède pas à une détermination des dangers, il ne satisfait pas à ses obligations définies dans les bases légales*, notamment:

- Information et instruction appropriées des travailleurs occupés dans son entreprise sur les risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité
- Prise des mesures de protection et dispositions nécessaires conformément aux règles reconnues de la technique (art. 6, ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)
- Pourtant la part des entreprises suisses qui procèdent à une détermination des dangers (39 %) est moitié moins élevée qu'en Europe (77 %) (étude Esener 2019). Les solutions MSST ont par conséquent ici un rôle essentiel à jouer!



Le cœur du système: pourquoi?

Sans appréciation des dangers, il est impossible de mettre en œuvre les 10 éléments de la méthode MSST:

- Objectifs de sécurité
- Planification des ressources (p. ex. préposé à la sécurité)
- Instructions
- Règles
- Planification des mesures
- Organisation en cas d'urgence
- Audit



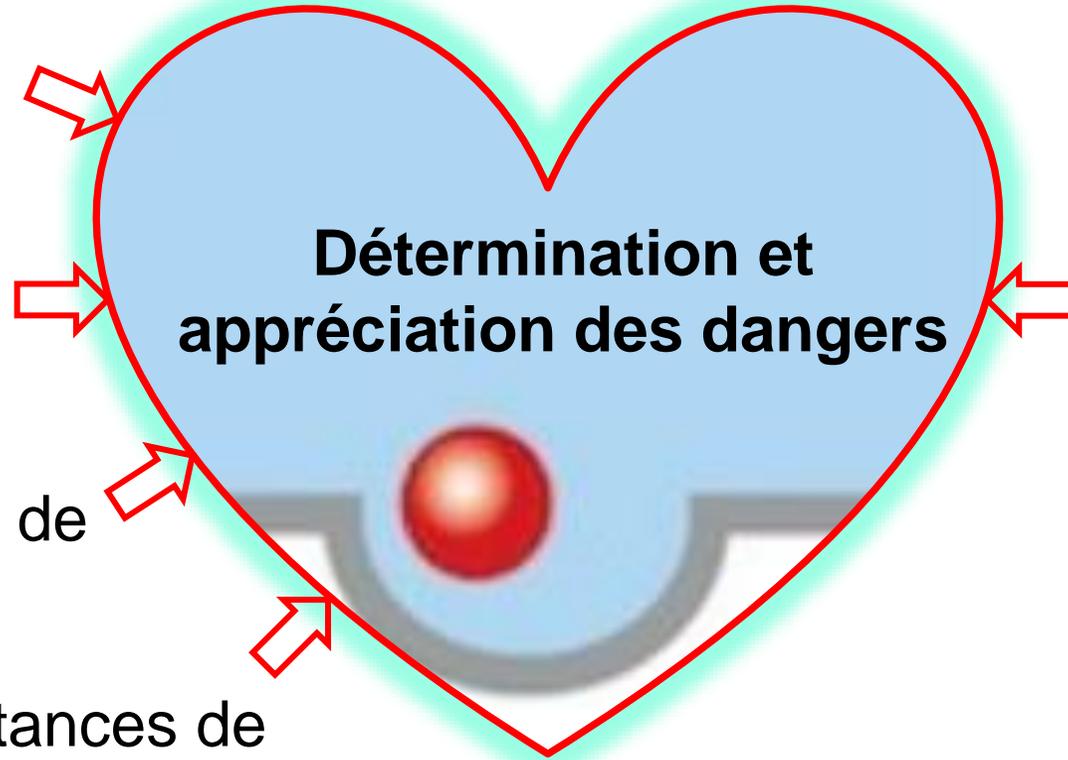
Le cœur du système: pourquoi?

Environnement de travail

Activités

Équipements de travail

Substances de travail



N°	Dangers	Exemples	
1	Dangers mécaniques	éléments non protégés en mouvement	Zones d'écrasement, de cisaillement, de choc, de coupure, de perforation, d'entraînement, de happement
		éléments comportant des surfaces dangereuses	Coins, angles, pointes, arêtes vives, rugosités
		moyens de transport ou équipements de travail en mouvement	Accrochage, heurt, basculement, écrasement, chute
		éléments non contrôlés en mouvement	Basculement, balancement, roulement, glissement ou projection d'éléments
		chute d'objets	
2	Chute	fluides sous pression	Gaz, vapeurs, huiles, accumulateurs
		hauteur de travail	Echelle, rampe, plate-forme élévatrice
		ouverture dans le sol	
		marches	
		surfaces glissantes	Câbles sur le sol, tuyaux
3	Dangers électriques	désordre	Brouillard, fumée
		visibilité insuffisante	
		élément sous tension	
		phénomènes électrostatiques	
		courts-circuits, surcharges, arcs électriques, etc.	
4	Substances (chimiques, biologiques) nocives	gaz, vapeurs	Substances toxiques, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, irritantes, corrosives; micro-organismes tels que virus, bactéries, parasites, champignons, cultures cellulaires, substances sensibilisatrices ou toxiques de micro-organismes; micro-organismes génétiquement modifiés
		liquides, aérosols	
		solides	
		liquides, poussières, gaz, solides	Solvants, gaz liquéfié
		atmosphère explosive	Carburants
5	Incendie et explosion	explosifs	Combustibles
		sources d'inflammation	
		milieux chauds ou froids	Flammes ouvertes, surfaces chaudes ou froides, liquides chauds ou froids, vapeur chaude, agents réfrigérants ou frigorigènes, projection de matières chaudes ou froides
		bruit	Son continu, bruit impulsif
		ultrasons, infrasons	Son transmis par l'air ou par des solides
7	Contraintes physiques particulières	rayonnements non ionisants	Séchage et durcissement U.V., soudage à l'arc électrique, exposition solaire
		rayonnement U.V.	Laser et diodes laser
		rayonnement laser	Champs électromagnétiques alternatifs (haute et basse fréquences), p. ex. four de fusion à induction, installations à haute tension et antennes émettrices, champs électriques statiques et champs magnétiques statiques
		champs électromagnétiques	
		rayonnements ionisants	Rayons X, substances radioactives
dépression ou surpression	Variations de pression dans le secteur minier, travaux dans des caissons ou des tunnels, pression atmosphérique en altitude		

Tableau des dangers
www.suva.ch/66089.f



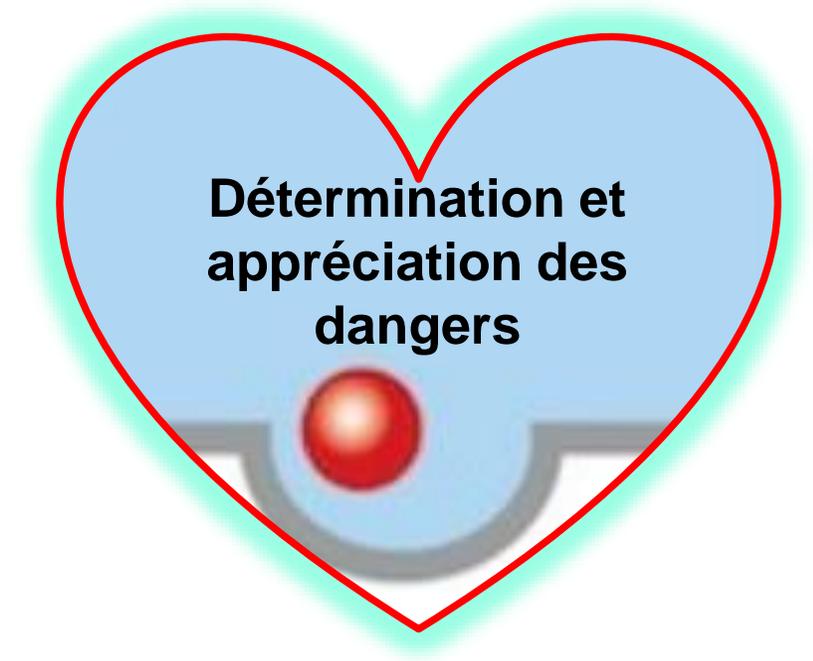
Le cœur du système: pourquoi?

Prescriptions réglementaires, p. ex.:

- Lois, ordonnances
- Directives techniques (p. ex. valeurs limites d'exposition aux postes de travail)
- Prescriptions de la CFST, du SECO, de la Suva, des organisations spécialisées
- Indications du fabricant
- Etc.

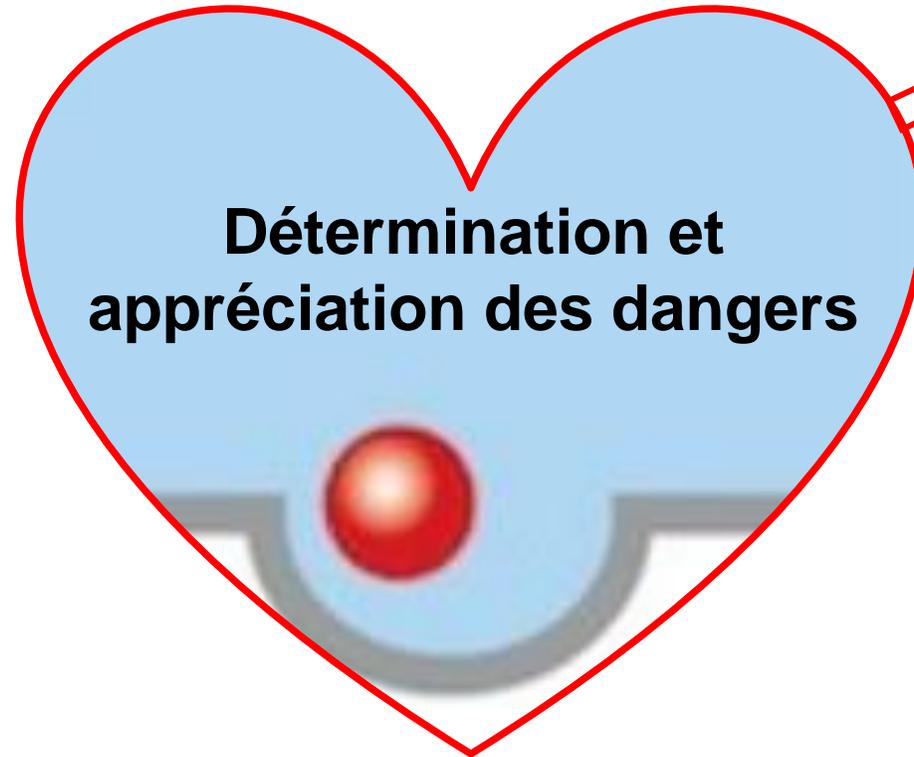
En l'absence de prescriptions, la détermination des dangers et l'appréciation des risques sont effectuées par des spécialistes de la sécurité au travail, niveau ingénieur de sécurité ou supérieur.

La détermination des dangers et l'appréciation des risques pour la sécurité et la santé font partie des tâches essentielles des solutions MSST interentreprises





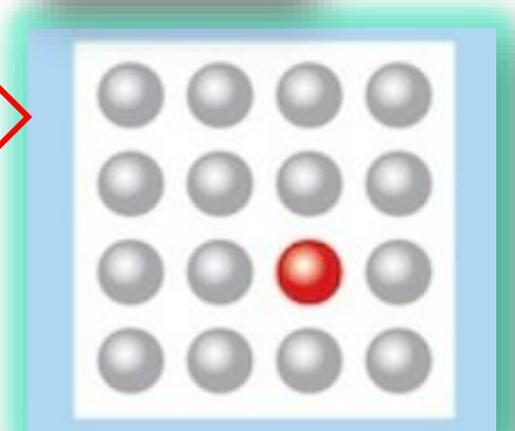
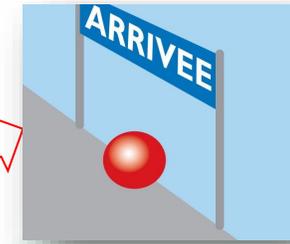
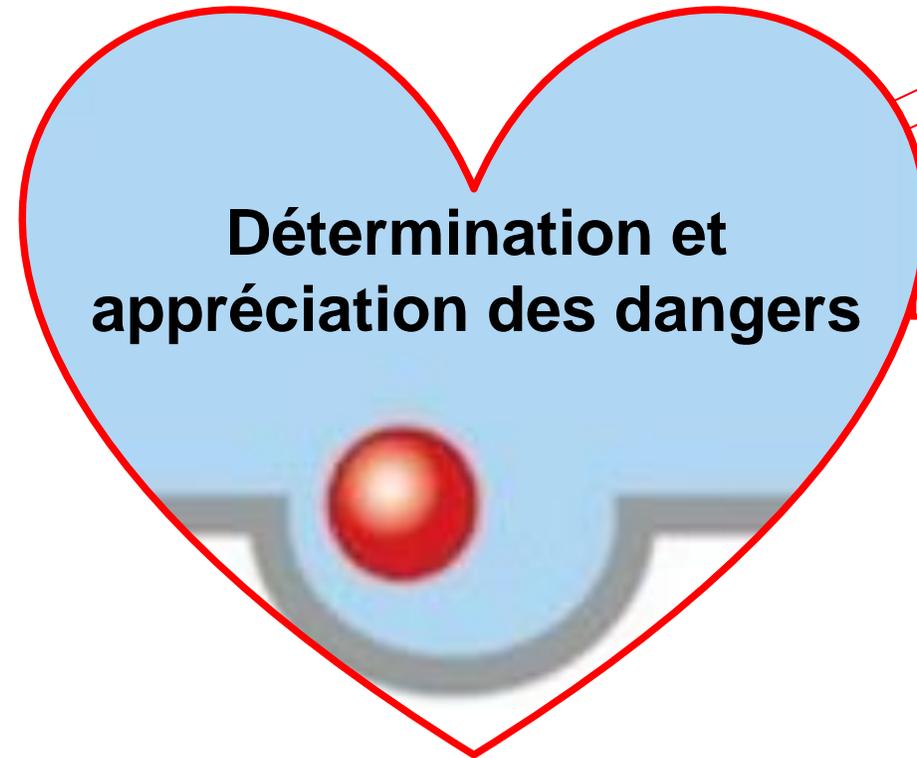
Le cœur du système: pourquoi?



Objectifs de la
solution MSST



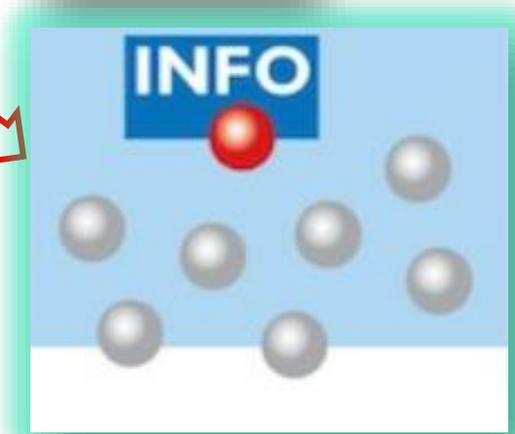
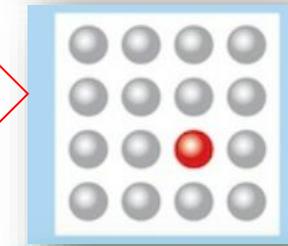
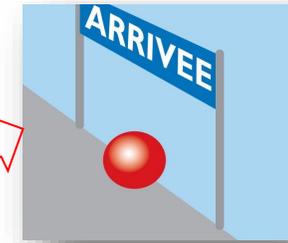
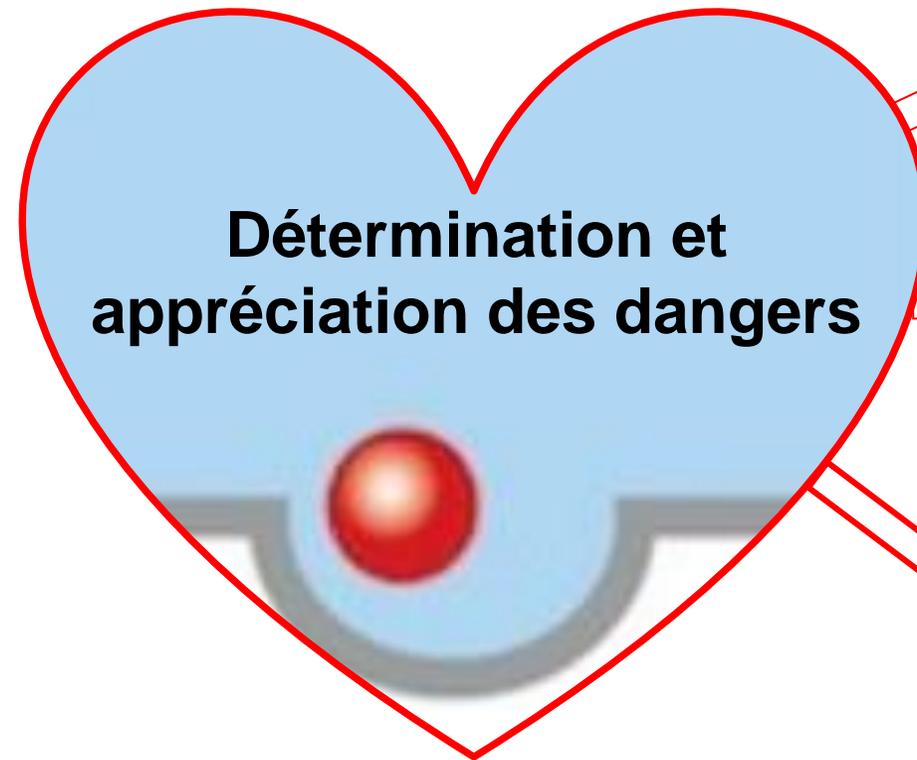
Le cœur du système: pourquoi?



Planification des ressources pour la solution MSST



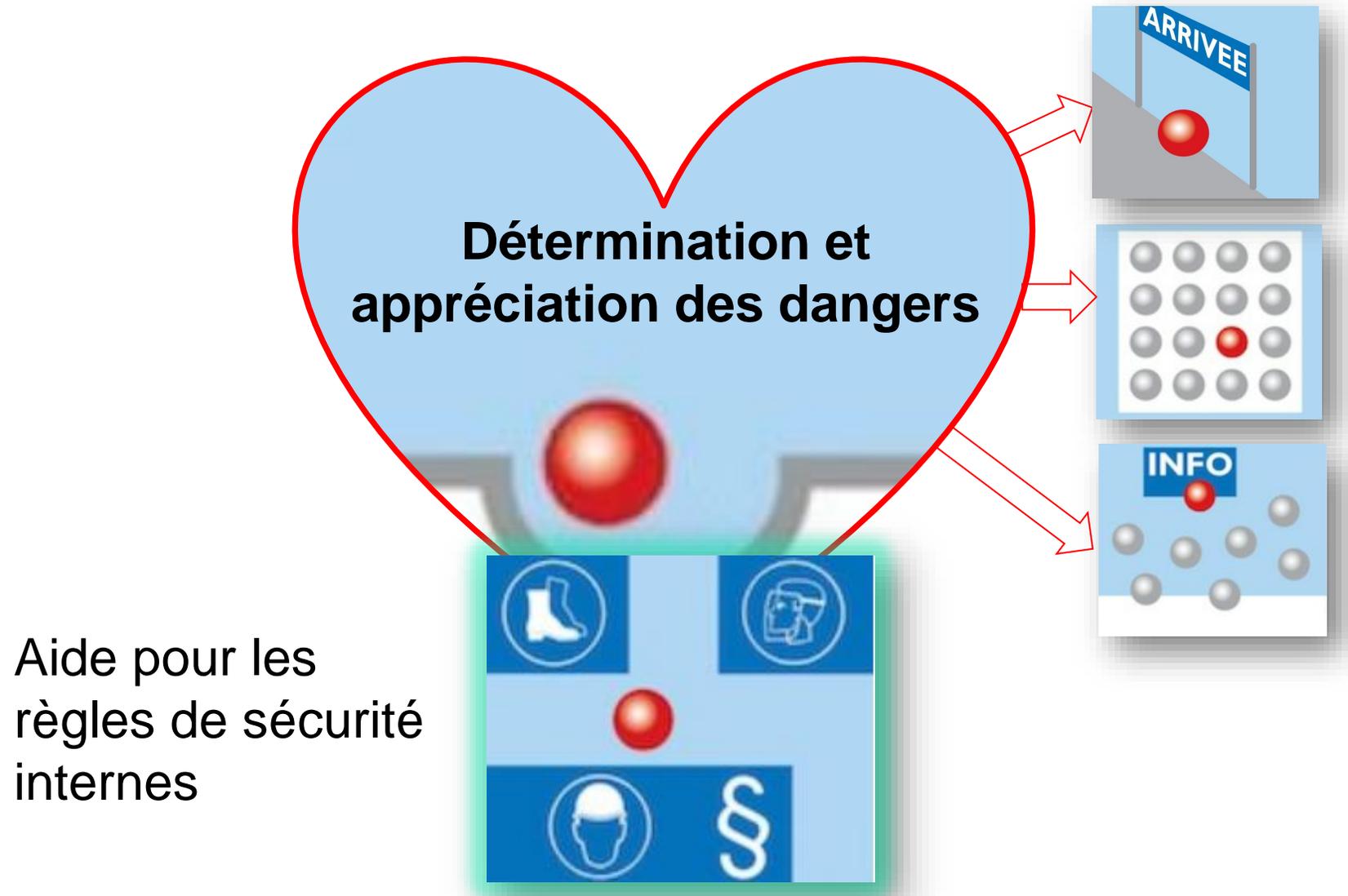
Le cœur du système: pourquoi?



Moyens auxiliaires pour les formations,
instructions et informations



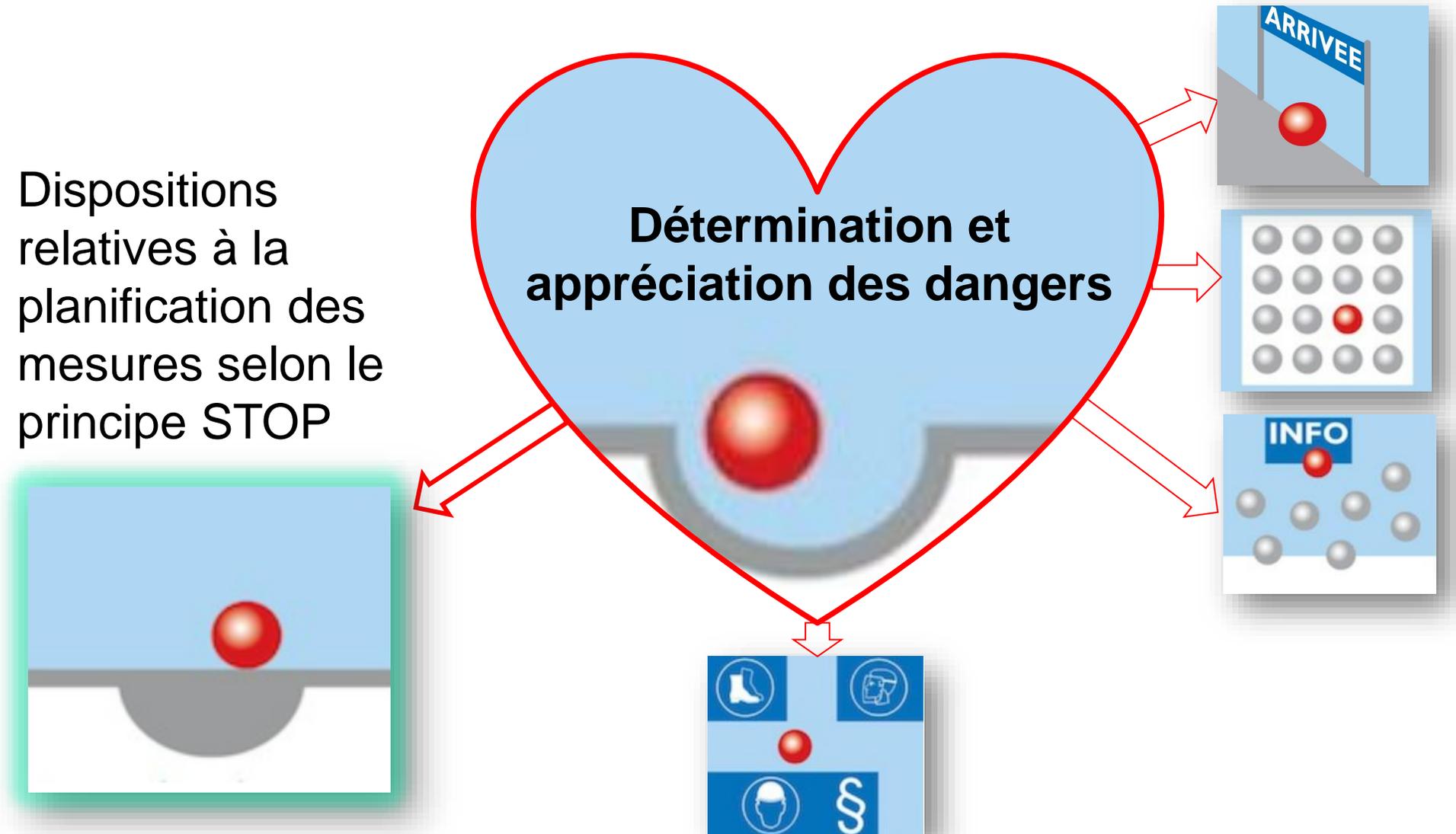
Le cœur du système: pourquoi?





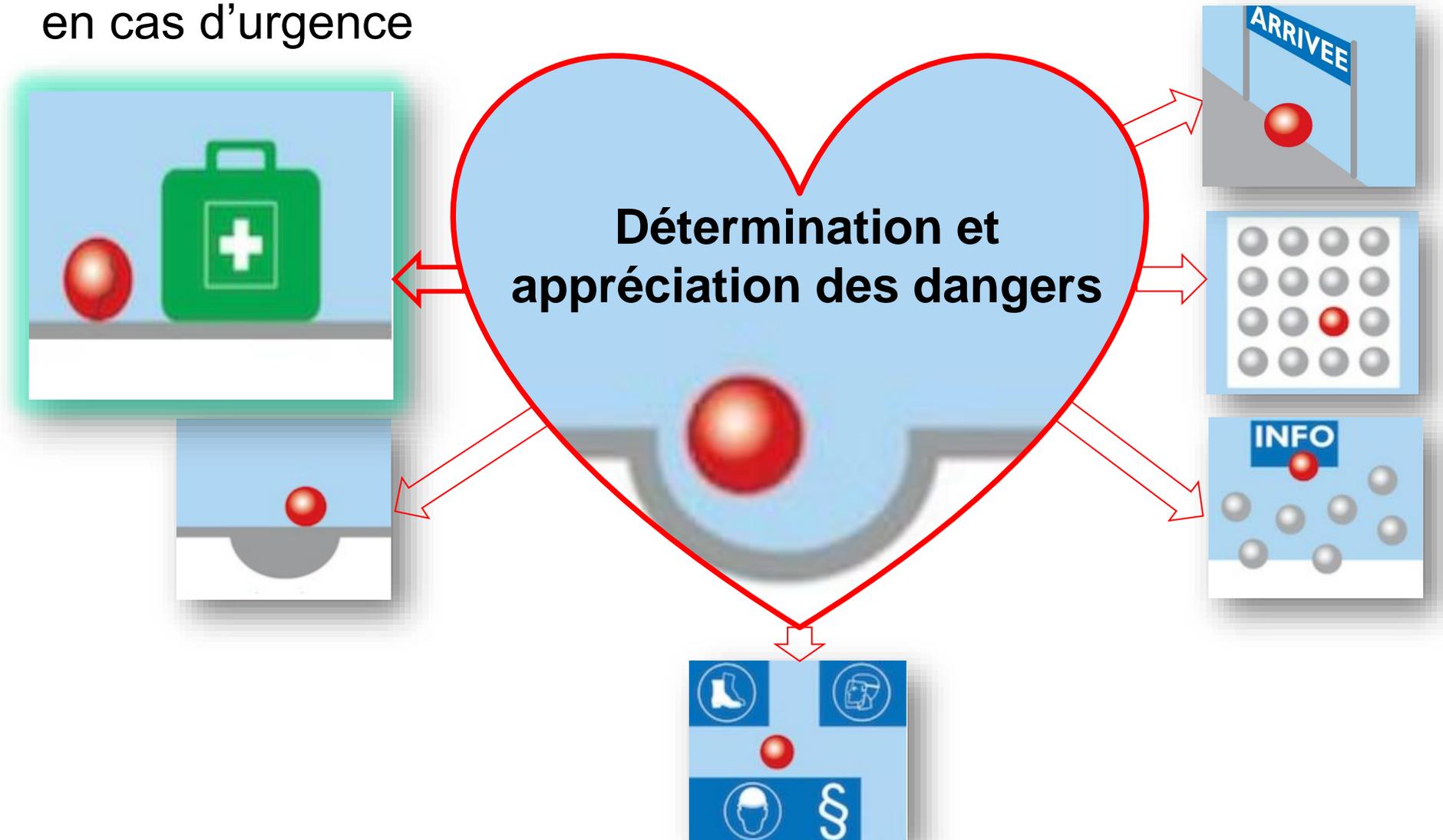
Le cœur du système: pourquoi?

Dispositions relatives à la planification des mesures selon le principe STOP



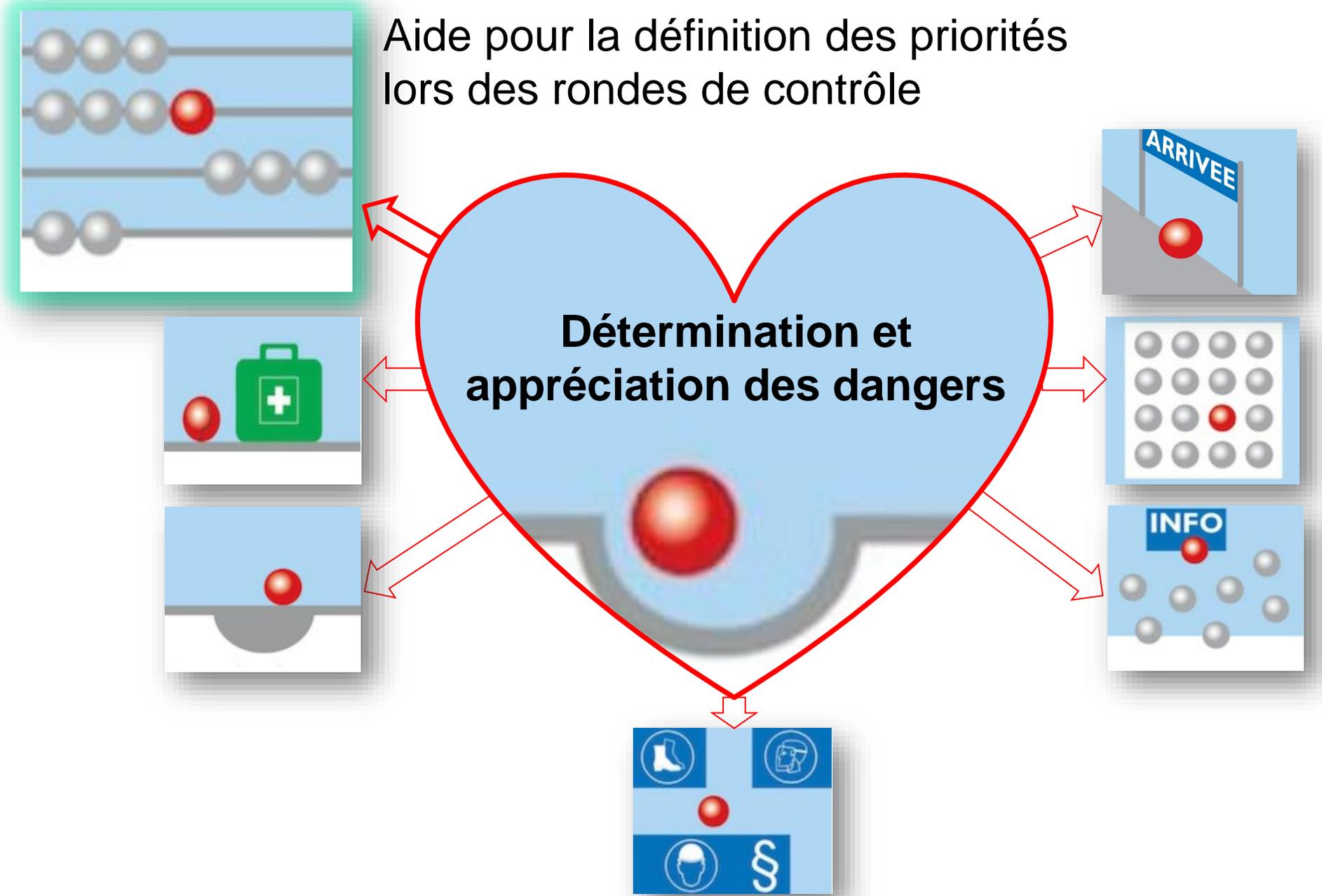


Soutien pour l'organisation en cas d'urgence





Aide pour la définition des priorités lors des rondes de contrôle





Le cœur du système: à quelles conditions?

- S'assurer que la composition de l'organisme responsable est appropriée
- Veiller à ce que le processus d'élaboration et de renouvellement de l'appréciation des dangers soit mis en place correctement
- Garantir la qualité et la collaboration des spécialistes MSST ainsi que leurs connaissances de la branche
- Élaborer des moyens auxiliaires pertinents pour les entreprises



Conditions: composition de l'organisme responsable



L'organisme responsable veille à ce que ses membres disposent de connaissances techniques suffisantes et soient en lien avec la pratique.



Conditions: mise en place correcte du processus

- Planification en temps voulu et attribution claire des missions aux spécialistes
- Discussion structurée afin d'identifier de nouvelles évolutions et dangers liés aux équipements ou aux processus de travail
- Lien avec la pratique véhiculé consciemment aux spécialistes MSST, notamment à travers les visites des postes de travail et les inspections des procédures de travail
- Utilisation réfléchie de l'appréciation des dangers pour les objectifs et les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les entreprises



Conditions: appel à des spécialistes MSST

- Sélection des spécialistes MSST: garantir les qualifications et les connaissances spécifiques à la branche
- Réglementation contractuelle claire des tâches
- Bonne intégration des spécialistes au sein de l'organisme responsable
- Garantir la collaboration de tous les spécialistes MSST: si nécessaire, faire appel à des spécialistes supplémentaires (p. ex. psychologues du travail, ergonomes)





Conditions: utilisation des instruments existants

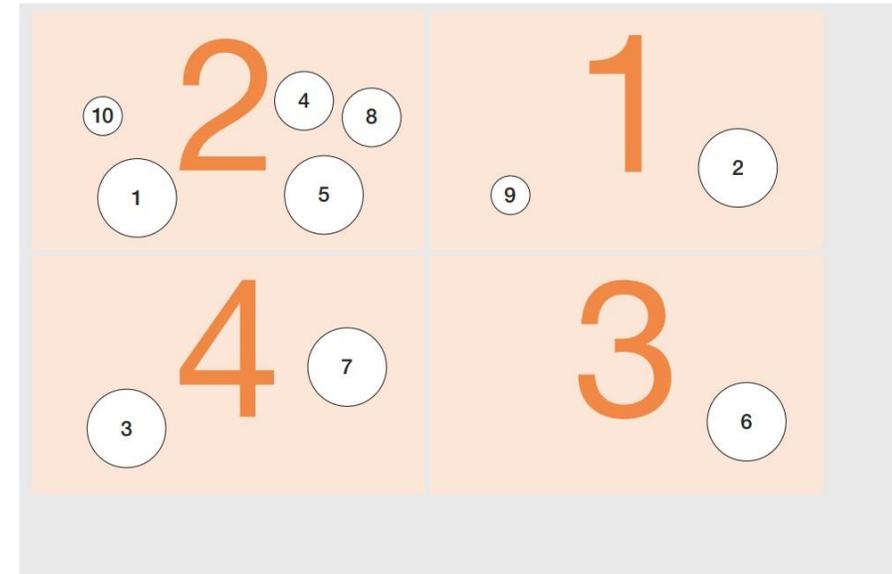
- Demander les analyses des statistiques des accidents et maladies professionnels:
www.unfallstatistik.ch
- Documentation de la CFST et de la Suva
- Documentation du SECO dans le domaine de la protection de la santé et des risques psychosociaux





Moyens auxiliaires pour l'élaboration

- Feuillelet d'information de la CFST pour l'appréciation des dangers collectifs dans les solutions MSST interentreprises
[Lien de téléchargement](#)
- Détermination des dangers dans les petites entreprises, Suva 66089
- Portefeuille des phénomènes dangereux, Suva 66105
- Autres outils (p. ex. électroniques)



Connaissez-vous le potentiel des phénomènes dangereux dans votre entreprise?

Le portefeuille des phénomènes dangereux vous permet d'obtenir une vue d'ensemble.



Objectif et résultat de la détermination des dangers et de l'appréciation des risques

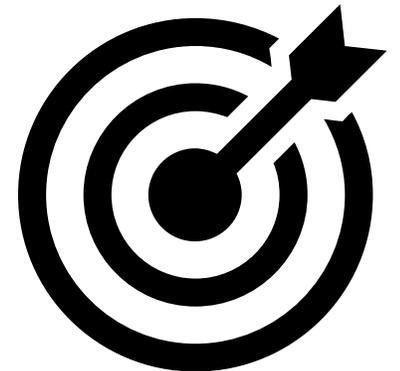
- L'appréciation des dangers au niveau de la branche doivent permettre aux entreprises d'identifier les dangers à leur niveau et de prendre des mesures
 - L'organisme responsable réfléchit à la manière dont l'appréciation des dangers peut profiter aux entreprises et de les leur communiquer
- Résultat = moyens auxiliaires pratiques, instructions pour les entreprises



Conseils destinés aux organismes responsables pour la mise en œuvre dans les entreprises

Définition des priorités (en fonction de la statistique des accidents et maladies professionnels)

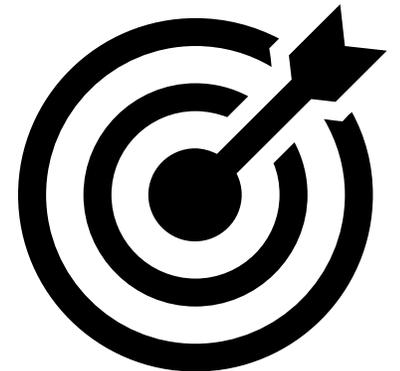
- Moyens auxiliaires pour la détermination interne des dangers
- Moyens auxiliaires pour l'information et/ou l'instruction des travailleurs
- Instructions pour la planification des mesures selon le principe STOP
- Cours de base et formation continue des PERCO axés sur les priorités





Conseils destinés aux organismes responsables pour la mise en œuvre dans les entreprises

- Journées d'échanges d'expériences ou congrès/journées axés sur les priorités
- Publications sur les priorités disponibles sur:
 - Site Internet de la solution MSST interentreprises
 - Newsletter traitant de thématiques en lien avec les priorités
 - Réseaux sociaux (p. ex. LinkedIn, Facebook, Instagram, etc.)





*Merci
beaucoup!*